



Conseil économique et social

Distr. générale
10 mars 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale

Première session

Genève, 20-23 juin 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation: adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la première session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 20 juin 2011 à 15 heures*

I. Ordre du jour provisoire

Débat général

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Élection du Président du débat général de la première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Rapport sur les pouvoirs;

* Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription qui est disponible sur le site Web de la Convention (<http://www.unece.org/env/eia/>) et de le retourner au secrétariat de la Convention, deux semaines au moins avant la réunion, soit par télécopie (+41 22 917 0107) soit par courrier électronique à eia.conv@unece.org. Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, à l'entrée du Palais des Nations qui se trouve au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan disponible à l'adresse <http://www.unece.org/meeting/map.pdf>) afin d'obtenir un badge. En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat de la Convention par téléphone au numéro + 41 22 917 1193.

- d) État du Protocole.
- 3. Questions en suspens:
 - a) Projet de déclaration;
 - b) Projet de décision relatif à l'adoption du plan de travail;
 - c) Projet de décision relatif au budget, aux dispositions financières et à l'assistance financière;
 - d) Adhésion d'États Membres de l'ONU qui ne sont pas membres de la Commission économique pour l'Europe;
 - e) Autre projet de décisions;
 - f) Nomination des membres du Bureau et calendrier provisoire des réunions de la prochaine période intersessions.
- 4. Examen des travaux de la Réunion des Signataires:
 - a) Activités institutionnelles et de procédure;
 - b) Autres activités liées au Protocole figurant dans le plan de travail.

Débat de haut niveau

- 5. Cérémonie d'ouverture du débat de haut niveau:
 - a) Élection du Président du débat de haut niveau de la première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole;
 - b) Discours liminaires.
- 6. Déclarations des ministres et des représentants de haut niveau.
- 7. Adoption des décisions:
 - a) Décisions à adopter par la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole;
 - b) Décisions à adopter conjointement.
- 8. Adoption de la déclaration.
- 9. Élection du Bureau de la prochaine période intersessions.
- 10. Date et lieu des prochaines réunions.
- 11. Questions diverses.
- 12. Conclusion de la session:
 - a) Adoption du plan du rapport de la session;
 - b) Clôture de la session.

II. Organisation proposée des sessions: présentation générale¹

Deux organes se réuniront dans la même salle de conférence du 20 au 23 juin 2011, à savoir:

- a) La Réunion des Parties à la Convention, qui tiendra sa cinquième session; et
- b) La Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole, qui tiendra sa première session.

Les délégués seront invités à être présents pendant toute la durée des sessions.

Le Président du Bureau de la Réunion des Parties à la Convention ouvrira la cinquième session de la Réunion. Celle-ci examinera les points 1 et 2 de son ordre du jour provisoire. La session sera ensuite ajournée.

La première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole sera ensuite ouverte. Elle examinera les points 1 et 2 de son ordre du jour provisoire, puis sera ajournée.

Les deux Réunions se réuniront d'abord conjointement puis séparément, jusqu'à l'ouverture du débat de haut niveau.

Le débat de haut niveau s'ouvrira le jeudi 23 juin au matin et se poursuivra jusqu'à 18 heures. Les deux Réunions se réuniront conjointement et séparément, y compris pour l'adoption des décisions et de la déclaration. Les ministres et les autres chefs de délégation seront invités à prononcer des déclarations lors d'une séance commune des deux Réunions.

III. Annotations

Débat général

1. Ouverture de la session

Horaire provisoire: Lundi 20 juin, après-midi

Documentation: ECE/MP.EIA/SEA/2011/L.1 (projets de décisions transmis pour adoption par la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale).

La session sera ouverte par le Président du Bureau, A. Vesic, Vice-Ministre, Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire de Serbie.

Le Président du Bureau invitera la Réunion à adopter la décision I/1 relative au règlement intérieur.

¹ Étant donné que la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention et la première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole se tiendront simultanément, cette présentation générale concerne les deux sessions. À toutes fins utiles, la présente description générale figure donc également dans le document contenant l'ordre du jour provisoire annoté de la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention (ECE/MP.EIA/14).

2. Questions d'organisation

Horaire provisoire: Lundi 20 juin, après-midi

a) Élection du Président du débat général de la première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole

La Réunion sera invitée à élire le Président de son débat général.

b) Adoption de l'ordre du jour

Documentations: ECE/MP.EIA/SEA/1 (ordre du jour provisoire annoté de la première session).

ECE/MP.EIA/SEA/2011/INF.1 (Informal notes on the agenda).

Le secrétariat, en accord avec le Président du Bureau, a établi l'ordre du jour provisoire de la session contenu dans le présent document, en tenant compte des points de vue exprimés par les Parties lors de la troisième session de la Réunion des Signataires du Protocole et après consultation du Bureau. Les Parties seront invitées à adopter l'ordre du jour.

c) Rapport sur les pouvoirs

Aux termes de l'article 16 du règlement intérieur de la Réunion des Parties à la Convention (ECE/MP.EIA/2, décision I/1), qui s'appliquera *mutatis mutandis* à la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole après l'adoption par cette dernière de sa décision I/1, les pouvoirs des représentants des Parties ainsi que le nom de leurs suppléants et conseillers sont communiqués au secrétariat si possible vingt-quatre heures au plus tard après l'ouverture de la session. Toute modification apportée ultérieurement à la composition de la délégation est également communiquée au secrétariat. Les pouvoirs émanent soit du chef de l'État ou du chef du Gouvernement, soit du Ministre des affaires étrangères ou, dans le cas d'une organisation d'intégration économique régionale, de l'autorité compétente de cette organisation. Le Bureau examine les pouvoirs et soumet son rapport à la Réunion (art. 17). En attendant que la Réunion statue, les représentants sont habilités à participer provisoirement aux travaux de la session (art. 18). Seules les Parties dont les pouvoirs ont été approuvés pourront participer à l'adoption d'une décision ou d'une déclaration.

La Réunion sera invitée à prendre note du rapport sur les pouvoirs des représentants des Parties à la première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole. Les représentants pourront dans l'intervalle participer provisoirement à la session.

d) État du Protocole

Documentation: ECE/MP.EIA/SEA/2011/INF.2 (État de la ratification de la Convention, de ses amendements et de son Protocole).

Le secrétariat informera la Réunion de l'état de la ratification du Protocole et des déclarations faites par les Parties au moment des dépôts de leurs instruments de ratification.

3. Questions en suspens

Horaire provisoire: Mardi 21 juin, matin

Documentations: ECE/MP.EIA/SEA/2011/L.1 (Projets de décision transmis pour adoption à la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale).

ECE/MP.EIA/SEA/2011/L.2 (Projets de décision transmis pour adoption à la Réunion des Parties à la Convention et à la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole réunies en session commune).

ECE/MP.EIA/SEA/2011/L.3 (Projet de déclaration).

ECE/MP.EIA/SEA/2011/1 (Rapport sur le budget et les dispositions financières pour la période écoulée depuis la quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention).

ECE/MP.EIA/SEA/2011/INF.3 (Informal assessment of the completion of the workplan).

ECE/MP.EIA/SEA/2011/INF.4 (Status of contributions of the trust fund).

ECE/MP.EIA/SEA/2011/INF.5 (Informal list of nominations).

ECE/MP.EIA/SEA/2011/INF.6 (Informal list of events planned).

a) Projet de déclaration

Les délégations seront invitées à faire part de leurs observations au sujet du projet de déclaration à l'examen.

La Réunion des Parties à la Convention et la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole tiendront ensuite une séance commune au cours de laquelle elles devront examiner les questions en suspens indiquées ci-dessus et parvenir à un accord à leur sujet avant la tenue du débat de haut niveau.

b) Projet de décision concernant l'adoption du plan de travail

Le Président du Bureau présentera le projet de décision I/9 concernant l'adoption du plan de travail, tel que modifié par le Bureau à la suite des observations formulées lors de la troisième session de la Réunion des Signataires au Protocole et de la quatorzième réunion du Groupe de travail de l'évaluation d'impact sur l'environnement. Le secrétariat présentera une évaluation officieuse de la mesure dans laquelle le plan de travail adopté à la quatrième session de la Réunion des Parties a été appliqué. La Réunion devrait examiner le projet de décision en détail et s'assurer que chaque activité est accompagnée d'informations complètes au sujet des dispositions pratiques, des résultats attendus, du calendrier de mise en œuvre et du budget. Elle devrait examiner et finaliser le projet de décision I/9.

c) Projet de décision sur le budget, les dispositions financières et l'assistance financière

Le Président du Bureau présentera le projet révisé de décision I/10 relatif au budget, aux dispositions financières et à l'assistance financière, tel que modifié par le Bureau afin de tenir compte des observations faites lors de la troisième session de la Réunion des Signataires du Protocole et de la quatorzième réunion du Groupe de travail. Le secrétariat présentera un rapport sur le budget et les dispositions financières depuis la quatrième session de la Réunion des Parties.

Les délégations seront ensuite invitées à annoncer leurs contributions au budget.

La Réunion devrait finaliser le texte du projet de décision I/10 compte tenu de ces informations et des résultats de ses délibérations au titre du point b) ci-dessus.

d) Adhésion d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la Commission économique pour l'Europe

Le secrétariat fera rapport sur l'intérêt manifesté par tout État Membre de l'ONU non membre de la Commission économique pour l'Europe pour ce qui est d'adhérer au Protocole. À chaque fois, la réunion devra envisager l'adoption d'une décision approuvant l'adhésion.

e) Autres projets de décisions

Les délégations seront invitées à faire part de leurs observations au sujet d'autres projets de décisions à l'examen.

f) Nomination des membres du Bureau et calendrier provisoire des réunions au cours de la prochaine période intersessions

Le Président du débat général invitera les délégations à présenter des candidatures aux postes de président et de plusieurs vice-présidents du Bureau. Il suggérera que le président et trois vice-présidents du groupe de travail qui devrait être constitué au cours de la période intersessions soient membres du Bureau. Il proposera également que le président et un des vice-présidents du Comité d'application – une fois qu'ils auront été élus par le Comité et conformément à la décision qui devrait être adoptée au sujet de l'application au Protocole de la procédure de contrôle du respect des obligations découlant de la Convention – soient membres du Bureau. Il suggérera en outre que le président du futur groupe de travail soit un représentant d'un État ou d'une organisation régionale d'intégration économique Partie à la fois à la Convention et au Protocole.

Après chaque candidature le président demandera au secrétariat de faire savoir à la Réunion des Parties à la Convention et à la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole si l'État proposé est Partie à la Convention ou au Protocole. Une fois qu'un nombre suffisant de propositions ont été formulées, il invitera la Réunion des Parties à la Convention et la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole à approuver les candidatures proposées. L'élection des membres du Bureau interviendra plus tard au cours de la session (point 9 de l'ordre du jour) une fois qu'une décision aura été prise concernant la création d'un organe subsidiaire.

La procédure susmentionnée sera répétée s'agissant des nouveaux membres du Comité d'application.

La Réunion pourrait convenir d'un calendrier provisoire pour les réunions de ses organes subsidiaires au cours de la prochaine période intersessions. Les délégations pourraient également souhaiter offrir d'accueillir ces réunions.

4. Examen des travaux de la Réunion des Signataires

Horaires provisoires: Mercredi 22 juin, matin

La Réunion doit examiner les travaux de la Réunion des Signataires du Protocole et des Parties en attendant l'entrée en vigueur du Protocole.

a) Activités institutionnelles et de procédure

Le Bureau fera rapport sur la réalisation des activités institutionnelles et de procédure que lui avait confié la Réunion des Parties à la Convention lors de ses sessions

tenues en 2003, 2004 et 2008 ainsi que la Réunion des Signataires au Protocole lors de ses trois sessions.

b) Autres activités liées au Protocole figurant dans le plan de travail

Les délégations seront invitées à faire un rapport sur les ateliers et autres activités visant à encourager la ratification et l'application du Protocole. Le secrétariat fera rapport sur le manuel destiné à favoriser l'application du Protocole.

Débat de haut niveau

5. Cérémonie d'ouverture du débat de haut niveau

Horaire provisoire: Jeudi 23 juin, matin

a) Élection du Président du débat de haut niveau de la première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole

La Réunion des Parties à la Convention et la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole se réuniront en séance commune et seront invitées à élire leur président pour le débat de haut niveau.

b) Discours liminaires

Le débat de haut niveau s'ouvrira par un discours prononcé par un représentant de haut niveau de la Suisse. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe prononcera également un discours d'ouverture.

6. Déclarations des ministres et des représentants de haut niveau

Horaire provisoire: Jeudi 23 juin, matin

Les délégations prononceront leurs déclarations lors de la séance commune.

Les ministres et autres chefs de délégations, ainsi que les représentants d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales pourront prononcer des déclarations, d'une durée maximale recommandée de trois minutes. Le texte intégral des déclarations officielles sera distribué si un nombre suffisant de copies est fourni au secrétariat pendant la session. Les délégations sont priées de s'enregistrer avant la tenue de la session.

7. Adoption des décisions

Horaire provisoire: Jeudi 23 juin, matin

Le Président présentera chacune des décisions, en précisant l'intitulé et le numéro, la cote du document dans lequel figure le projet de texte pour examen et les États invités à examiner et à adopter la décision: États Parties à la Convention, États Parties au Protocole ou États Parties aux deux instruments. Les membres du Bureau fourniront des informations complémentaires au sujet de chaque projet de décision s'il y a lieu. Les décisions seront présentées dans l'ordre indiqué ci-après.

a) Décisions à adopter par la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole

Documentation: ECE/MP.EIA/SEA/2011/L.1 (Projets de décisions transmis pour adoption à la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole).

La Réunion sera invitée à étudier l'adoption des projets de décisions ci-après proposés par le Bureau.

- a) Points de contact, modalités de notifications et coordonnateurs (décision I/2);
- b) Renforcement des capacités (décision I/3);
- c) Participation du public à la prise de décisions stratégiques (décision I/4);
- d) Adhésion d'États Membres de l'ONU qui ne sont pas membres de la Commission économique pour l'Europe (décision I/11), si nécessaire.

b) Décisions à adopter conjointement

Documentations: ECE/MP.EIA/SEA/2011/L.2 (Projets de décisions transmis pour adoption à la Réunion des Parties à la Convention et à la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale, réunies en session conjointe).

ECE/MP.EIA/SEA/2011/1 (Rapport sur le budget et les dispositions financières pour la période écoulée depuis la quatrième session de la Réunion des Parties à la Convention).

Réunies en séance commune, la Réunion des Parties à la Convention et la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole seront invitées à étudier l'adoption des projets de décisions conjoints ci-après proposés par le Bureau:

- a) Création d'un organe subsidiaire (décision I/5 de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole);
- b) Application au Protocole de la procédure de respect des obligations de la Convention (décision I/6 de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole);
- c) Présentation de rapport et examen de l'application (décision I/7 de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole);
- d) Adhésion d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies non membres de la Commission économique pour l'Europe (décision I/8 de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole);
- e) Adoption du plan de travail (décision I/9 de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole);
- f) Budget, dispositions financières et assistance financière (décision I/10 de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole).

8. Adoption de la déclaration

Horaire provisoire: Jeudi 23 juin, après-midi

Documentation: ECE/MP.EIA/SEA/2011/L.3 (projet de déclaration).

La Réunion sera invitée à étudier l'adoption de la déclaration.

9. Élection du Bureau de la prochaine période intersessions

Horaire provisoire: Jeudi 23 juin, après-midi

Documentation: ECE/MP.EIA/2011/INF.5 (Informal list of nominations).

La Réunion des Parties à la Convention et la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole se réuniront en séance commune et seront invitées à élire les membres du Bureau de la prochaine période intersessions, suite à l'accord intervenu précédemment au sujet des candidatures (point 3 f) ci-dessus).

Dans le cas de candidatures d'États parties à la fois à la Convention et au Protocole, les Parties à l'un quelconque de ces deux instruments seront invitées à se prononcer.

Dans le cas de candidatures d'États parties à la Convention, seules les Parties à la Convention seront invitées à se prononcer.

Dans le cas de candidatures d'États parties au Protocole, seules les Parties au Protocole seront invitées à se prononcer.

La procédure ci-dessus sera également suivie pour l'élection des nouveaux membres du Comité d'application.

Le Président invitera la Réunion à remercier les membres sortants du Bureau.

10. Date et lieu des prochaines réunions

Horaire provisoire: Jeudi 23 juin, après-midi

La Réunion des Parties à la Convention et la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole se réuniront en séance commune et devraient, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur, adopter la date et le lieu de la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention qui se tiendra simultanément à la deuxième session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole.

11. Questions diverses

Horaire provisoire: Jeudi 23 juin, après-midi

Les délégations qui souhaitent proposer des questions à inscrire au titre de ce point de l'ordre du jour sont priées d'en informer le secrétariat dès que possible.

12. Clôture de la session

Horaire provisoire: Jeudi 23 juin, après-midi

a) Adoption du plan de rapport de la session

Le Président présentera les principales décisions adoptées à la première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole. La Réunion sera invitée à adopter le projet de rapport et à autoriser le secrétariat à en établir le texte définitif en concertation avec le Bureau.

b) Clôture de la session

Le Président prononcera la clôture de la session.

Annexe

Calendrier provisoire des sessions

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour de la Réunion des Parties</i>	<i>Point de l'ordre du jour de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole</i>
Lundi 20 juin	15 h 00-18 h 00	Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour) Questions d'organisation (point 2 de l'ordre du jour)	Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour) Questions d'organisation (point 2 de l'ordre du jour)
		Questions en suspens (point 3 de l'ordre du jour) a) Projet de décision concernant le respect des obligations	Questions en suspens (point 3 de l'ordre du jour) a) Projet de déclaration
		Questions en suspens (point 3 b) à f) de l'ordre du jour)	Questions en suspens (point 3 b) à f) de l'ordre du jour)
Mardi 21 juin	10 h 00-13 h 00	Questions en suspens (point 3 b) à f) de l'ordre du jour) (fin)	Questions en suspens (point 3 b) à f) de l'ordre du jour) (fin)
	15 h 00-18 h 00	Séminaire sur le thème «Vingt ans de législation et de pratique dans le cadre de la Convention» (point 4 de l'ordre du jour) Examen du plan de travail et des activités du Groupe de travail de l'évaluation d'impact sur l'environnement (point 5 de l'ordre du jour)	

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour de la Réunion des Parties</i>	<i>Point de l'ordre du jour de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole</i>
Mercredi 22 juin	10 h 00-13 h 00	Examen du respect des obligations, examen de l'application et travaux du Comité de l'application (point 6 de l'ordre du jour)	
			Examen des travaux de la Réunion des Signataires (point 4 de l'ordre du jour)
	15 h 00-18 h 00	Table ronde sur les projets en rapport avec l'énergie nucléaire (point 7 de l'ordre du jour) Exposé consacré au programme d'évaluation d'impact sur l'environnement en Asie centrale et en Azerbaïdjan organisé par la Suisse (point 8 de l'ordre du jour)	

Débat de haut niveau

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour de la Réunion des Parties</i>	<i>Point de l'ordre du jour de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole</i>
Mardi 23 juin	10 h 00-13 h 00	<p>Cérémonie d'ouverture du débat de haut niveau (point 9 de l'ordre du jour)</p> <p>a) Élection du Président du débat de haut niveau de la cinquième session de la Réunion des Parties</p> <p>b) Discours liminaires</p> <p>c) Rapport sur la table ronde consacrée au projet en rapport avec l'énergie nucléaire</p> <p>Déclaration des ministres et des représentants de haut niveau (point 10 de l'ordre du jour)</p> <p>Adoption des décisions (point 11 de l'ordre du jour)</p> <p>a) Décisions à adopter par la Réunion des Parties à la Convention</p>	<p>Cérémonie d'ouverture du débat de haut niveau (point 5 de l'ordre du jour)</p> <p>a) Élection du Président du débat de haut niveau de la première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole</p> <p>b) Discours liminaires</p> <p>Déclaration des ministres et des représentants de haut niveau (point 6 de l'ordre du jour)</p> <p>Adoption des décisions (point 7 de l'ordre du jour)</p> <p>a) Décisions à adopter par la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole</p> <p>b) Décisions à adopter conjointement</p>
	13 h 00-18 h 00		Adoption de la déclaration (point 8 de l'ordre du jour)

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour de la Réunion des Parties</i>	<i>Point de l'ordre du jour de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole</i>
		Élection du Bureau de la prochaine période intersessions (point 12 de l'ordre du jour)	Élection du Bureau de la prochaine période intersessions (point 9 de l'ordre du jour)
		Date et lieu des prochaines réunions (point 13 de l'ordre du jour)	Date et lieu des prochaines réunions (point 10 de l'ordre du jour)
			Questions diverses (point 11 de l'ordre du jour)
			Clôture de la session (point 12 de l'ordre du jour)
		Questions diverses (point 14 de l'ordre du jour)	
		Clôture de la session (point 15 de l'ordre du jour)	